

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 14 BIS

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« le »,

insérer les mots :

« lieu de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.